

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-AC62

présenté par

M. Geismar, Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, Mme Josso, Mme Mette et Mme Maud Petit

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	500 000	0
Livre et industries culturelles	0	500 000
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La presse régionale et locale française connaît aujourd'hui de nombreuses difficultés, et ce depuis plusieurs années. Ces difficultés ont été exacerbés par la crise du coronavirus et par le confinement, qui a ajouté des problématiques de distributions. Enfin, la liquidation de Presstalis qui assurait la diffusion de nombreux titres en kiosque est venue ajouter une nouvelle difficulté.

L'offre numérique de la presse quotidienne régionale (PQR) a été renforcée, à la fois en réponse à ces difficultés, mais aussi pour mieux répondre aux attentes des lecteurs, mais tous les titres de presse n'ont pas pu réaliser cette transition numérique.

En 2019, d'après l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM), pour la presse quotidienne régionale (PQR) ce sont près de 4 millions d'exemplaires vendus (-4,0 %) et 15 millions de visites sur les supports numériques (+21,0 %) en moyenne par jour.

Alors que les chiffres de diffusion ne cessent de diminuer pour l'ensemble de la presse, à l'instar des ventes papiers, il est important de soutenir et d'accompagner la PQR dans sa transformation numérique. En ce sens, cet amendement doit permettre un soutien accru aux médias de proximité pour leur permettre d'amorcer ou de renforcer la numérisation de leur offre.

Rappelons que la vitalité, le pluralisme et le développement de la presse, notamment locale, dont l'ancrage territoriale est essentiel, constitue plus que jamais un enjeu majeur de notre vie démocratique.

Cet amendement vise donc à diminuer les crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles de l'action 1 « Livre et lecture » de 500.000 d'euros et à les transférer vers le programme 180 « Presse et média », action 5 « Soutient aux médias de proximité ».